L'Abeille de la Nouvelle-Orleans

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 61, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance.......$10

Journal de la Campagne, tiré trois fois par semaine, une année d'avance.......$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, un mois avant son expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR ST. MARTINVILLE ET TAKAPAS via Atchafalaya; Le bon steamboat neuf BATESVILLE, capt. S. T. Smith, partira pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires, mercredi prochain, 31 décembre courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BARRY & TREMOULET, 21, Vieille Levée, ou à C. DESLANG, 55, Front Levée, 2me municipalité. 30 déc.

POUR LES OPELOUSAS, et les débarcadères sur la rivière Atchafalaya. (Paquebot régulier de la saison)—Le bateau à vapeur neuf, solide et fin marcheur, SULTAN, capitaine Gérant Oubriere, partira pour le port susdit et les lieux intermédiaires, vendredi, le 2 janvier, à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
31 déc J. F. DESCINE & Co, 34 Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS, par l'Atchafalaya—Le bateau à vapeur JUGE McLEAN, capitaine W. Blakie, maintenant prêt à recevoir son fret au pied de la rue de la Douane, et partira pour les ports ci-dessous, jeudi 1er janvier 1846, à 4 heures P. M.—prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle-Iberie, Franklin, Pattersonville, Bayou Berwick, Bayou Boeuf, et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JOHN HALL, 1, Front Levée.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS. Le bateau à vapeur NATHAN HALL, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle-Orléans, St. Martinville, et les ports et plantations intermédiaires.
Le NATHAN HALL est presque neuf, tire fort peu d'eau et est bien convenable pour la navigation ci-dessus. Les propriétaires sollicitent une part du patronage public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée, ou à THOMAS WARREN,
31 déc 47 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE. POUR la BALISE—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira pour la Balise de la N-Orléans tous les samedis à 10 heures A. M. de la Balise tous les dimanches à 10 heures A. M., et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le lundi suiv.
Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, il sera de retour le jeudi suiv.
M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre son bateau digne de leurs encouragements.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 déc JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER. BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE. POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort-Adams, et les ports intermédiaires.—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, à savoir:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour, il quittera le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.
PRIX DE PASSAGE—Au dessous de Donaldsonville $2. Do do Au dessus do jusqu'à Baton Rouge et Bayou Sara 3.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 nov WM. H. AVERY, 30, Gravier.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN. (DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.) POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Joseph Marsh, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, et partira de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partira de la Nlle Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, d'où il partira le jeudi suivant dans l'après-midi.
Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize [illegible]
Les [illegible] au marché de l'HELEN [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ROBERT MURPHY,
22 nov 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Ross, fera pendant toute l'année, et comme hiver, le service de paquebot régulier entre la Bayou-Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et de Bayou-Sara tous les mardis à 10 heures du matin. Ce bateau est en tous points digne du patronage du public. [illegible] avec entière sécurité.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 sept OMER LAUVE, 10, Toulouse.

NAVIRE A VAPEUR ALABAMA POUR GALVESTON.—Devant partir [illegible] le 1er janvier, à l'heure précise de l'après-midi. Ce superbe paquebot, fin marcheur, du port de 700 tonneaux, commandé par le capt. Windle, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capt. Windle, à bord ou à MERLE, BEYLLE & Co.,
27 déc 72, Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK—Le navire WABASH, capitaine Wm. Hathaway, ayant une partie de son chargement engagée et à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co,
24 déc Encoignure Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK—(Ligne de la Louisiane et New-York)—Le navire paquebot [illegible], capitaine Johnston, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à JAMES E. WOODRUFF,
22 déc 20 Camp.

POUR BOSTON—La barque RUSSIA, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
27 déc 93 Commune.

POUR BOSTON—(Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle-Orléans)—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à HARROD, DARING & Co,
22 déc 49 Commune.

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson)—Le barque paquebot STRABO, capitaine Shoaf, partira après le ZEBRA, sous peu. Pour balance de fret, s'adresser à RICKER & PEARSON,
25 déc 62 Camp.

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson)—Le navire paquebot, fin voilier, ESSEX, capt. Welch, partira après le MAYHAN. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à RICKER & PEARSON,
23 déc 62 rue du Camp.

POUR BOSTON—Le navire W. W. SEARS, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
20 déc LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
20 déc 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe, FRANCIS DEPAU, capt. Hagon, partira promptement. Pour fret de 3 à 400 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ,
93, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine Giraud, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à JORDY & BRASIER, 16 rue Conti,
5 déc ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible], capt. Dyer, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de [illegible] balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, capitaine Boyle, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]VONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] No. 31, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

F. T. BOURNOS, [illegible]

L. A. & W. BARBARIN, [illegible] No. 58, rue de Chartres, [illegible] assortiment général de Marchandises de Fantaisie, [illegible]

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits [illegible] au Havre et à Anvers. MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile. PURDICK & BRO., 35 Camp.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales au comptant, sur des consignations de sucre, mélasses, etc., faites à A. & R. Buchanan, à Louisville, ou à [illegible] & Buchanan, à St. Louis. GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,
30 déc 64 Tchoupitoulas.

ALFRED BOISSEAU, PEINTRE EN PORTRAIT, PRÉVIENT respectueusement ses amis et le public en général, que son atelier est ouvert tous les jours de 9 heures à trois heures, rue Royale, No. 104, entre Conti et St. Louis. 23 déc.

AUX FORGERONS—Un millier de barils charbon de terre pour forgerons, à vendre par ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR, **WILLIAM DEBUYS.**
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR: **EDWARD SPARROW.**

POUR SENATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX, RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT. **DANIEL BYRNES, J. W. SMITH.**
SECOND DISTRICT. **J. D. WALTON, HENRY LATHROP.**
TROISIEME DISTRICT. **T. G. HUNT, W. H. AVERY, M. HURLEY.**
QUATRIEME DISTRICT. **TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN, P. W. FARRAR.**
CINQUIEME DISTRICT. **JULES BENIT, NICOLAS GURLIE, VICTOR BURTHE.**
SIXIEME DISTRICT. **ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.**
SEPTIEME DISTRICT. **JULES CASSARD, H. BEAUREGARD.**
HUITIEME DISTRICT. **OCTAVE LEBLANC.**
NEUVIEME DISTRICT. **WM. C. C. CLAIBORNE.**

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) ou jusqu'à la date désignée dans l'acte du 10 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

COMITE CENTRAL WHIG.

Une assemblée aura lieu ce soir à 6 heures dans la salle du comité. Quorum prié d'être exact.

Les journaux du Nord se plaignent, aussi bien que nous, des irrégularités de la malle. Le 18, trois malles de la Nlle-Orléans sont arrivées à New-York, qui, depuis plusieurs jours, les attendait inutilement.

Pour prouver avec quelle régularité se fait le service des postes aux Etats-Unis, nous n'avons qu'à mentionner ce fait. Nous avons reçu hier un journal de Boston du 27 janvier 1841!

EUROPE.

Arrivée de l'Acadia.

Le navire à vapeur Acadia, parti de Liverpool le 4 courant, est arrivé à Boston le 19, à une heure du matin. Ce navire a apporté des nouvelles de Liverpool du 4, de Londres du 3 et de Paris du 1er; il était aussi chargé de nombreuses expéditions de journaux français, mais grâce à l'excellente organisation du service des postes, nous n'en avons pas reçu un seul numéro, et nous nous serions trouvés fort au dépourvu sans l'obligeance d'un honorable négociant de cette ville qui a été plus heureux que nous et qui a bien voulu nous confier le Constitutionnel de la dernière quinzaine de novembre. Nous y avons puisé quelques extraits que nous avons combinés avec d'autres emprunts faits aux journaux du Nord. Les nouvelles sans être dépourvues d'intérêt, sont loin d'être d'une grande importance. Nul mouvement bien prononcé n'a eu lieu dans le monde politique; le calme règne; et c'est là un contraste assez frappant avec la situation des esprits de ce côté de l'océan. Mais [illegible] probablement que le précurseur des explosions que provoqueront en Angleterre l'arrivée du message présidentiel, et peut-être celle des actes du congrès à propos de l'Orégon. Le prochain steamer nous apportera sans nul doute, quelque émotion.

Théatre d'Orléans.

La Sirène et Mme Cassan [illegible] avec de vifs applaudissements par l'une des plus brillantes assemblées que nous ayons encore vues cette année à la Salle d'Orléans. Le directeur [illegible] de leur offrir encore demain cette charmante nouveauté. On se disputera les places des loges.

Chronique Locale.

Cour du Recorder Lewis.—Edward Armstrong a été expédié hier, sous l'accusation d'avoir gardé un billet de $50, qu'on lui avait donné à changer. Il a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Alexandre Work a été arrêté comme déserteur de l'armée des Etats-Unis, stationnée au Fort Towson.

CONGRES.

19 décembre. Le Sénat ne siège point. A la Chambre des Représentans, M. Campbell de New-York, donne avis d'un bill pour l'établissement d'un système d'entrepôt et d'un autre bill pour régler les honoraires, les droits, &c. des consuls Américains.

Plusieurs résolutions importantes sont présentées par M. J. R. Ingersoll. L'une s'enquiert de la convenance qu'il y aurait à transférer aux juges de district certaines fonctions appartenant aux juges de la Cour Suprême et à fixer à Washington les sessions annuelles de cette Cour; l'autre propose d'armer et d'équiper dans chaque Etat une compagnie de [illegible] en cas de besoin à la disposition des Etats-Unis.—M. Ingersoll présente aussi un bill pour abroger l'acte qui ordonne que l'élection des membres du Congrès ait lieu par districts.

Un bill pour réduire et graduer le prix des terres publiques, subit deux lectures, puis est référé au comité compétent. On rapporte un bill pour établir un système de préemption.

M. Douglas de l'Illinois, présente un bill pour la protection des citoyens Américains dans l'Orégon. Ce bill est mis à l'ordre du jour pour le second lundi de janvier.

M. Winthrop du Massachusetts, présente une série de résolutions, "déclarant qu'il n'y a point lieu à suspendre les négociations entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, relativement au territoire en litige; que ce serait une honte pour les deux nations qu'une pareille question fût décidée par la guerre, et que s'il devient impossible de [illegible] à un arbitrage; que l'arbitrage n'entraîne pas nécessairement un recours aux têtes couronnées, mais que le moindre [illegible] est ouvert pour le choix des commissaires qui pourraient décider entre les deux gouvernements."

Ces résolutions sont déposées sur le bureau, ainsi que celles de M. Douglas, qui déclarent que "notre titre sur l'Orégon est clair et incontestable, et que, du moment qu'il y a titre, la question ne saurait faire l'objet d'un arbitrage arbitral." Ces résolutions [illegible] seront discutées ensemble.

M. Dromgoole rapporte le bill de la sous-Trésorerie; la Chambre reçoit ensuite une centaine de résolutions d'un intérêt plus ou moins secondaire; puis elle s'ajourne.

TEXAS.

Par l'arrivée du Galveston, nous recevons des journaux du Texas jusqu'au 27 inclusivement.

Les retours des dernières élections commencent à venir. Le général Burleson est nommé sénateur pour le district de Bastrop et Travis. Parmi les noms des autres [illegible] et des représentants élus, nous remarquons ceux du général Chambers, du colonel Coney, du colonel V. E. Howard, du général Gazneau. Sans nul doute le général Henderson est élu gouverneur, et le major Darnell probablement lieutenant gouverneur. L'hon. J. Pilsbury a accepté la nomination de représentant au Congrès.

Les lettres venues des bords de la rivière Rouge annoncent que le pays est en pleine prospérité, et que le flot des émigrants augmente chaque jour.

Charleston.—Les citoyens de cette ville ont tenu une assemblée afin de venir à l'aide des districts supérieurs de la Caroline du Sud, qui souffrent grandement de la perte de leurs récoltes.

Key-West.—On écrit sous la date du 12: "Le sort du Tribunal est décidé; la cargaison sera vendue; mais les consignataires auront le droit de reprendre leurs marchandises en payant les droits de sauvetage. Des experts ont été nommés pour évaluer la barque Mersey et sa cargaison."

New-York.—Le bateau à vapeur Arrow, cap. Smith, faisant le service entre N. York et un village des environs, a été consumé par le feu le 19, tandis qu'il était mouillé à ce dernier point. Il n'y avait qu'une personne à bord, et elle a eu le temps de se sauver. La perte est évaluée à $20,000. Il n'y avait point d'assurances.

Deux convois, allant en sens inverse et à toute vapeur, se sont heurtés sur le chemin de fer de Camden à Amboy, N. J. Les locomotives et les deux ou trois chars de bagage qui venaient immédiatement après, ont été réduits en pièces. L'un des ingénieurs, David Greenleaf, a été tué sur le coup; et plusieurs chauffeurs ont été blessés, l'un d'eux si grièvement qu'on désespère de ses jours. On ne sait sur qui doit retomber la responsabilité de cet accident.

St. Domingue.—Un récent arrivage à New-York annonce qu'un nouvel engagement a eu lieu entre les Dominicains et les Haïtiens. Ces derniers ont été battus, et leur perte est évaluée à 4 ou 500 hommes; ils se préparaient néanmoins à une nouvelle bataille.

Angleterre.

Le marché au coton souffre toujours d'une notable dépression; les prix ont presque atteint les limites les plus basses. La nouvelle de l'excellente récolte faite aux Etats-Unis a été presque contrebalancée par les appréhensions de guerre à venir, si bien que la spéculation a fait quelques affaires; mais la baisse n'en a pas moins continué.

La situation du marché aux céréales est toujours à peu près la même; cependant il paraît que la récolte des pommes de terre a souffert moins généralement qu'on ne l'avait cru d'abord.

Il y a eu quelque amélioration sur le marché monétaire.

Manchester et les autres centres industriels ne présentent que fort peu d'activité.

La panique des chemins de fer est loin encore d'être calmée.

Les craintes de guerre qu'avaient fait naître les nouvelles portées par la Calédonia, s'étaient un peu calmées; mais elles renaîtront sans doute de plus belle à l'arrivée du message présidentiel. A ce propos le European Times écrit les lignes qui suivent:

"Nous l'avons déjà dit, et il est presque superflu de le répéter, le peuple d'Angleterre s'inquiète fort peu de la façon dont on en finira avec la question d'Orégon; aux yeux de bien des gens, ce territoire ne vaut pas un fétu de paille; tous ceux qui ont un peu d'intelligence de la chose seraient enchantés si le 49e degré de latitude pouvait encore satisfaire les exigences du gouvernement et du peuple Américain. Le déplaisir, l'irritation vient uniquement de ce que l'on appelle l'outrecuidance des Etats-Unis à faire valoir leurs droits; c'est là ce qui blesse notre orgueil national et ce qui contribue fort peu à conserver des sentimens de concorde et d'amitié....

"Le bruit a couru, ces jours derniers que M. Polk aurait renouvelé l'offre faite à diverses reprises depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire de prendre comme ligne de division le 49e parallèle; et que le cabinet anglais accepterait encore pour porter cette ligne au Columbia dont la navigation serait libre. Notre malheur est toujours d'avoir à défendre quelque misérable querelle qui n'intéresse [illegible] dont le peuple ne se soucie pas plus qu'une [illegible] d'astronomie. La nation, si l'on eût consulté ses idées, aurait accepté l'offre des Etats-Unis par une écrasante majorité; mais les intérêts du peuple et ceux d'une puissante corporation sont différens; et l'administration, comme une marâtre cruelle, soutient l'enfant favori et pille la famille."

Les préparatifs et les armements continuent dans tous les ports d'Angleterre; le relevé des côtes pour l'établissement de fortifications, l'accroissement de la marine à vapeur se poursuivent activement.

—Lord John Russell a fait sa profession de foi qui mérite d'être remarquée; dans une lettre qu'il adresse aux électeurs de Londres, il s'est prononcé en faveur de la Ligue qui travaille à obtenir l'abolition des lois sur les céréales: "J'avoue, dit-il, que sur cet important sujet mes opinions ont subi depuis vingt ans, une grave modification. J'ai cru longtemps que les céréales devaient faire exception aux règles générales de l'économie politique; mais l'observation et l'expérience m'ont convaincu que nous devions nous abstenir de toute intervention de ce côté. Ni le gouvernement, ni la Législature ne peuvent exercer sur le marché aux céréales l'influence salutaire qu'y produit d'une manière assurée l'entière liberté de vente et d'achat.... Unissons-nous donc pour mettre fin à un système qui a été le fléau du commerce et de l'agriculture, la source d'amères divisions entre les classes différentes, une cause de pénurie, de mortalité et de crime parmi le peuple. Le gouvernement paraît attendre l'occasion d'abandonner les lois actuelles sur les céréales. Que le peuple, par des pétitions, par des adresses, par des remontrances, lui fournisse cette occasion. Que le ministre propose les modifications qu'il croira convenables pour que le fardeau des charges publiques se trouve plus équitablement réparti; qu'il y ajoute les dispositions que la prudence pourra conseiller; mais qu'il fasse disparaître les restrictions qui empêchent l'admission des principaux articles de consommation, nécessaires à la grande masse du peuple."

Lord Morpeth est aussi entré dans la Ligue contre les lois de céréales; et de pareilles adhésions prouvent quels immenses progrès a fait l'opposition à ces lois oppressives.

—Les Anglais ont éprouvé une nouvelle défaite dans la Nouvelle-Zélande. A la tête de 500 hommes environ, le colonel H. Despard était allé attaquer le village ou Pah d'Heki; mais au moment où il commençait à battre ce village de son artillerie, une embuscade le prit en flanc et dispersa les artilleurs. La position fut bientôt reprise, et l'assaut commença; la palissade extérieure fut bientôt emportée, mais les assaillants [illegible] une seconde, à l'abri de laquelle les Zélandais dirigeaient sur eux un feu bien nourri. Ils furent obligés de se retirer en désordre, sans pouvoir emporter leurs blessés. Ce ne fut que dix jours plus tard que les Anglais purent s'emparer du village que les indigènes avaient fortifié d'une façon très remarquable.

Lahore.—Une nouvelle révolution [illegible] a éclaté dans le royaume des Sicks. Le ministre Dyawahir Singh qui s'était débarrassé par un assassinat du prince Peshora Singh, a été lui-même victime de la révolte des troupes. Il arrivait en compagnie du jeune roi et montait le même éléphant que lui. Les soldats enlevèrent le jeune roi, le portant dans une tente qui était préparée pour lui, et tuèrent Dyawahir à coups de fusil. Le commandement a été offert au nouveau à Goulab Singh qui a [illegible] conditions à son acceptation. Sir Hardinge se rendait sur les frontières du Lahore.

France.

Les Chambres étaient convoquées pour le 27 décembre. La première lutte qu'aura à soutenir le cabinet sera relative à la présidence. Il parait encore M. Sauzet restera son candidat, et l'opposition [illegible] ses forces sur M. Dupin, qui n'est guère de l'opposition que par boutades.

On lit dans la correspondance du Courrier des Etats-Unis:

"Le projet de réforme électorale qui traîne sur le tapis de l'opposition, depuis dix ou douze ans, paraît devoir redevenir un des grands chevaux de bataille de la gauche. Ce vieux dada a été reproduit et harnaché à neuf par un jeune journal, l'Esprit public, rédigé par un [illegible] publiciste, M. [illegible], qui est un des hommes les plus actifs et les plus vigoureux de l'opposition dynastique. [illegible] et les plans de réforme électorale ont surgi de tous côtés. Chaque journal de Paris et de province a fait le sien. Je ne vous les citerai pas, cela serait trop long. Mais celui de tous ces plans qui a eu le plus joyeux succès, est celui proposé par la Presse [illegible]. "Tout homme qui pourra [illegible] sera admis à siéger dans l'assemblée législative." [illegible] vingt une chambre [illegible] de 15,000 députés [illegible]

"Au milieu des agitations soulevées par cette question [illegible], l'Angleterre se livre à des armements et à des préparatifs militaires formidables, tant dans sa marine que sur ses côtes. Les premiers de ces armements sont à l'intention des Etats-Unis, les seconds à l'intention de la France. L'attitude prise par les Etats-Unis, dans ces derniers temps, au sujet de l'Orégon, a mis en émoi la Grande Bretagne et l'Europe entière. C'est la question la plus grave du jour, celle qui domine toutes les autres. L'irritation de la presse anglaise a été portée à son comble par les prétentions tranchantes et absolues des journaux officiels de Washington, et les menaces les plus emportées sont adressées de toutes parts aux Yankees. En voici un échantillon tiré du Morning Post:

"[illegible] les Américains doivent parfaitement comprendre [illegible] qu'une querelle avec l'Angleterre. La prospérité commerciale des Etats-Unis dépend évidemment de leurs relations avec l'Angleterre. Bien que l'Orégon soit pour nous de la valeur d'un fétu de paille, cependant nous aimerions mieux entreprendre la guerre que de nous laisser imposer par aucune nation de la terre. C'est le sentiment général. Si les Américains veulent absolument la guerre, eh bien! ils en auront bientôt assez, avec les bénédictions de Dieu pour notre bonne cause. Jamais peut-être, depuis que les Etats-Unis sont devenus une nation indépendante, il n'y eut en Angleterre [illegible] et plus agréable de donner les étrivières aux Américains of giving the Americans a drubbing. Nous croyons que le peuple anglais se prêterait même sans murmure au fardeau d'une taxe pour donner aux Américains une leçon qui [illegible] l'Angleterre leur est supérieure en toutes les manières."

On lit dans la correspondance parisienne de l'European Times:

"[illegible] la question de l'Orégon excite peu en France un profond intérêt, que mérite son importance; elle n'y occupe même que [illegible] l'opinion publique, aucun qu'on l'aurait supposé, ou l'influence qu'elle exerce en Angleterre et aux Etats-Unis. Quelques journaux s'en sont occupés [illegible] l'ont fait qu'en passant sans examiner la question avec le soin qu'elle mérite.

"Le National a pris parti [illegible] pour les Etats-Unis; mais cela devait être d'après la nature de ses opinions ultra-républicaines. D'ailleurs l'opinion du National n'a pas grande importance, représentant un parti très faible et n'ayant qu'une circulation très limitée.

"Le Siècle, journal de l'opposition, possédant une très grande circulation, rédigé par un député et représentant un parti fort [illegible] l'Angleterre. Le Siècle déclare que les Américains ont pris envers l'Angleterre une attitude aggressive difficile à justifier; qu'ayant toléré pendant 27 ans une occupation en commun du territoire en litige, et négocié à diverses époques pour une égale division de ce territoire, ils avaient par cela même reconnu les droits de leurs rivaux." Il ajoute, "l'Angleterre occupe une position purement défensive et ne peut reculer. Après avoir fait reconnaître son droit par des traités et déclaré qu'elle était prête à soutenir ce droit par la force, elle ne saurait sans combattre [illegible] elle deviendrait la risée des nations."

"D'ailleurs le Siècle ne croit pas que l'Angleterre et les Etats-Unis en viennent aux hostilités. Il pense que la difficulté pourra être apaisée au moyen de l'arbitrage de quelque puissance amie, et il déplore que M. Guizot n'ait pas déjà offert la médiation de la France.

"Le Courrier Français pense que la meilleure manière d'arranger l'affaire serait de déclarer l'Orégon un territoire neutre et de laisser les habitants de ce territoire disposer d'eux-mêmes à leur volonté dans un temps de 20 ou 30 ans. Le Courrier pense d'ailleurs que l'Angleterre et les Etats-Unis n'ont pas plus de droits à l'Orégon que la France ou que toute autre puissance.

"Le Commerce rit des menaces du cousin Jonathan, et de la colère de John Bull. Suivant lui, ce ne sont que de vaines paroles—les deux pays étant trop intimement liés d'amitié et d'intérêts pour que la guerre soit possible entre eux. Il soutient d'ailleurs que John Bull paraît être fort irrité.

"La France, journal légitimiste ultra-monarchique, qui n'aime pas plus l'Angleterre que les Etats-Unis, pense qu'il n'y aura point de guerre, que tout se terminera diplomatiquement et que les diplomates anglais duperont aisément les pauvres innocents de diplomates Yankees.

"Le Constitutionnel croit que Sir Robert Peel ne désire rien tant que de résigner son portefeuille, et que cela arrivant il serait remplacé par un ministère ultra-tory qui plongerait immédiatement l'Angleterre dans les horreurs de la guerre, en partie pour servir la haine que l'aristocratie anglaise porte aux Etats-Unis, partie pour conserver les lois sur les grains.

"Le Journal des Débats, la Presse, et l'Epoque, qui sont les principaux du pays, n'ont dit sur la question rien qui mérite d'être cité.

"A ce résumé des opinions de la presse parisienne, sur ce qu'on peut appeler la grande question du jour, je dois ajouter que l'opinion générale ici, autant qu'un individu en peut juger, est qu'il n'y aura pas guerre, et que ce différend entre l'Angleterre et les Etats-Unis étant une querelle de famille, finira comme finissent ces sortes de querelle par un baiser. Cependant presque tous les hommes intelligents sont d'opinion que, quoiqu'il arrive, l'Angleterre ne reculera pas et maintiendra la position qu'elle a prise."

Pour compléter cet aperçu nous citerons encore la correspondance de M. Gaillardet:

"Quant au fond même de la question et à la manière dont le gouvernement américain paraît l'avoir envisagée depuis l'avènement de M. Polk, je dois dire que l'opinion publique, en Europe, n'est point généralement favorable aux prétentions américaines. Je parle ici avec la franchise d'un homme qui a assez souvent et assez hautement manifesté ses sympathies en faveur des Américains sur ce sujet, pour que son témoignage ne puisse être suspect de malveillance ou de partialité. L'opinion de la France ne saurait être elle-même suspectée plus que la mienne, car, ainsi que je l'ai dit dans une de mes dernières lettres, jamais le nom américain ne fut plus populaire en France qu'à présent, plus entouré de sympathies. L'opposition nationale [illegible], à chaque instant, la grandeur et le patriotisme de l'Union, comme un exemple et comme un reproche à nos gouvernans. Voilà, dit-on, de toutes parts, un gouvernement et un peuple qui savent marcher à leur but sans [illegible] des menaces de l'étranger. Mais toute chose a son revers, et une qualité même, quand elle est exagérée, devient un défaut. Tel paraît être le cas au sujet de l'Orégon. Tant que le gouvernement américain a dit à l'Angleterre: "Vous n'aurez pas plus de ce territoire que ne le comportent vos droits et vos titres," l'opinion européenne a applaudi à la fermeté yankee. Mais quand on a vu M. Polk et ses journaux déclarer que l'Union a un droit incontestable sur le territoire tout entier, et qu'elle voulait ce territoire sans en rien rabattre, il n'a pu, avec la meilleure volonté du monde, trouver cette prétention juste et raisonnable. Il est certain, en effet, que, depuis un demi-siècle, l'Angleterre et les Etats-Unis se disputent l'Orégon, qu'elles ont consenti mutuellement, par un traité, à l'occuper conjointement. Il est donc prouvé par ce fait que les droits américains sont contestables en certains points, et qu'il y a lieu à quelque délimitation, à quelque partage. Réclamer la plus grande part possible de cet héritage en litige, [illegible] vous appartient indubitablement et évidemment. [illegible] le lendemain du jour où vient d'être consommée l'incorporation du Texas, que tant de journaux américains traitent de spoliation, le président Polk et ses organes ont pris, aux yeux de l'Europe, un rôle d'ambition aggressive, à laquelle l'appétit vient en mangeant; et ils ont donné à l'Angleterre le rôle d'une résistance purement défensive qui, pour la première fois, lui vaut l'intérêt des hommes modérés et impartiaux. Aussi la presse française ordinairement si favorable aux Américains, n'a pu s'empêcher de reconnaître la fausse position dans laquelle ils se sont placés. Le Siècle et le Courrier Français, journaux de l'opposition, se sont expliqués franchement à cet égard. Le National, seul, a approuvé et défendu M. Polk quand même. Le Journal des Débats, dans un article publié le 1er décembre et qui a produit une vive sensation à la Bourse, a déclaré que les difficultés anglo-américaines étaient de nature à causer une véritable anxiété. "M. Polk, dit ce journal, veut l'Orégon tout entier. Il ne veut pas d'arbitrage. Quels autres arguments produire donc que ceux qui sortent de la bouche des canons!... C'était autrefois un démêlé d'un intérêt secondaire au fond, c'est devenu une question d'honneur. L'Angleterre est préparée à tout événement, elle a pris ses précautions comme si une guerre pouvait éclater en 1846."

Il y a eu dans quelques localités de la Bretagne et du Midi, des craintes sur l'insuffisance des récoltes, [illegible] pour empêcher l'exportation; mais une circulaire du ministre du commerce a dissipé ces craintes. Le ministre expose que tout en étant inférieure à la récolte des années 1843 et de 1844, la récolte de 1845 était supérieure à celle de 1839, qui était suffisante; que vingt-six départements ont produit plus de grains qu'il n'en ont besoin; que vingt-huit en ont produit suffisamment pour la consommation, et que trente-deux seulement se trouvent avoir un déficit.

Le ministre du commerce vient de convoquer les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, afin de délibérer sur diverses questions [illegible]. On pense qu'on aura à s'occuper de l'abolition du droit sur les fers destinés aux fabriques d'outils d'acier et aux constructions navales. La grande quantité absorbée par les rail-ways actuellement en construction rendent à peu près indispensable la modification sinon la suppression du droit. On pense qu'on donnera la préférence de l'approvisionnement des fers aux Etats-Unis, moyennant quelques concessions de tarif.

Paris est en proie à une crise commerciale. Toutes les actions ont baissé considérablement. Il y a eu quelques faillites parmi les agents de change et certaines [illegible] en ont amené d'autres. Non seulement sur place mais dans l'intérieur, à Lyon, à Marseille, à Nantes. La gêne est extrême. C'est la réaction du trop plein d'il y a quelques mois. M. [illegible], un agent de change [illegible], a pris la fuite, laissant un déficit évalué à trois millions. Un autre agent de change, M. Izet a été secouru par la chambre syndicale. Parmi les faillites [illegible] celle de Lacombe père et fils à Albi.

On lit dans le Constitutionnel: "Nous avons vu cette semaine finir et s'éteindre dans sa personne le dernier de ses descendants, la famille de Saulx-Tavannes. Le duc de Saulx-Tavannes, encore jeune, vient de se suicider.

Il était le dernier rejeton d'une ancienne et illustre noblesse de Bourgogne. [illegible]

On lit dans la correspondance du Courrier des Etats-Unis: "[illegible] vient de faire une grande perte. Le marquis de Dreux Brézé, pair de France, vient de mourir dans son château de Brézé, à son retour d'un voyage en Italie. M. le marquis de Brézé, [illegible] grand-maître des cérémonies de Louis XVI, fut avec M. le duc de Fitz-James, l'un des pairs qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à l'établissement de juillet. Il se soumit cependant, garda son siège de pair, et prêta serment à Louis Philippe. Mais c'était un de ces hommes [illegible] jusqu'au dernier moment, le marquis de Brézé a fait à la tribune une guerre implacable et de tous les jours [illegible]

"Le marquis de Dreux Brézé occupait au Luxembourg le poste que M. Hennet occupe au palais Bourbon [illegible]"

Ailleurs. Il ne s'était passé rien d'important en Algérie.

Espagne.

Le Heraldo du 14 novembre publie un long document relatif à la réforme de l'étiquette du palais, laquelle doit être mise en vigueur à partir du premier janvier. La pensée qui a présidé à cette réforme a été de concilier la splendeur et la dignité du trône avec les mœurs et les habitudes des sociétés modernes.

Les élections municipales sont presque partout favorables au parti progressiste.

On ne croit pas que le colonel Narvaez puisse se soutenir en présence des chambres, surtout avec la division qui s'est manifestée au sein du parti conservateur. On assure que M. Pacheco sera le candidat de l'opposition pour la présidence du Congrès.

Par décret du premier novembre le général Narvaez a été nommé grand d'Espagne de première classe, avec le titre de duc de Valence.

Les journaux anglais disent qu'on ne tardera pas à voir éclater un nouveau soulèvement en Catalogne.

On est occupé en ce moment à Madrid, à prendre des mesures pour supprimer les maisons de jeu, sans même en excepter le Casino.

(Communiqué.)

ETRENNES.

Il n'y a pas un an qu'à pareil jour nous ne savions comment exposer tout ce que certaines industries avaient fait d'efforts et de dépenses pour satisfaire aux exigences du jour de l'an....

Aujourd'hui notre tâche est plus difficile encore; car il y a progrès.... Du reste nous devions nous y attendre, car nous savions que ces industries avaient voulu, elles aussi, traverser l'Atlantique et paraître elles-mêmes sur les marchés américains. Aussi nous affirmons que jamais à aucune autre époque, tant de ces objets de luxe et de fantaisie qui font les frais du jour de l'an n'ont été importés en Louisiane, et pour tout d'un coup rendre justice à tous, hâtons-nous de dire qu'il n'y aura que l'embarras du choix.... Toutefois nous devons recommander au public d'une manière particulière deux établissements qui par leur position d'abord et puis ensuite par les immenses assortiments qu'ils contiennent, méritent cette année une mention particulière; nous voulons parler des deux magasins qui forment les encoignures Royale et Orléans. D'abord M. Barrand est bien le marchand le plus consciencieux que je connaisse. Chaque année il ne recule ni devant les frais, ni devant les désagréments d'un voyage en Europe, il veut tout voir, tout choisir par lui-même, et quand il vend un article et qu'il y ajoute "c'est nouveau," [illegible] vous pouvez y croire, c'est vrai.... En ce qui concerne les articles du jour de l'an, importés cette année par M. Barrand, ils forment bien l'assortiment le plus complet en leur genre.

Quant à MM. Courvoisier & Co. ils ont senti que pour conserver encore cette supériorité acquise depuis plusieurs années, il fallait plus que des efforts ordinaires; aussi se sont-ils empressés d'abord de suivre leurs [illegible] à Paris, et là après une première tentative sur le choix des marchandises, ils viennent aujourd'hui en livrer une nouvelle en prenant le public pour juge, sans vouloir trop préjuger la question, nous hasarderons de dire qu'ils ont encore cette année une belle chance de succès: leur choix de cartonnage est des plus heureux; à une forme variée, élégante et quelquefois originale, se joint une fraîcheur et une finesse d'exécution vraiment admirable. Ajoutons encore que des peintures dont les sujets sont empruntés au Monte-Christo d'Alexandre Dumas, et au Juif Errant d'Eugène Sue, leur assurent un vrai succès de vogue. Mais c'est surtout leur pastillage qui attirera l'attention des enfants; il y en a de toutes les formes: des plus simples aux plus bizarres, et des plus bizarres aux plus grotesques—le cadre est rempli; on retrouve surtout le bon Dagobert avec son cheval et son chien, et divers autres personnages du Juif Errant. Du reste, il est impossible, sans les avoir vus, de se faire une idée des mille et mille formes auxquelles cette industrie a recours pour vivement copier l'enfance et la nature. Quant aux bonbons et aux fruits conservés il suffira de dire que toutes les variétés qu'offre la confiserie de Paris sont là fidèlement reproduites. Encore un mot, sur diverses pièces de cartonnage, qui sont des productions toutes nouvelles, et qu'au moyen d'un ingénieux mécanisme représente tantôt un [illegible] fonctionnant, tantôt un ours dansant la Polka, et encore un amour confiseur qui, à votre demande, sort de sa boîte et vient vous offrir des bonbons à votre choix.

Tels sont ces deux établissements qui, au fait pour le jour de l'an le même genre d'affaires, varient tout à fait dans l'espèce; et sans qu'il s'établisse seulement une rivalité, l'on peut se procurer tout ce que la mode, la fantaisie et l'art peuvent offrir de plus agréable, de plus séduisant et de plus succulent. Ces deux magasins se prêtent ainsi un mutuel appui, formant un vrai bazar d'étrennes.

UN AMATEUR.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 2.

Séance du Lundi, le 29 décembre 1845.

Le Conseil s'est réuni ce jour, conformément à l'ajournement.

Membres présens: l'Honorable D. W. Lewis, président du Conseil, MM. Boylan, Wiltz, Andry et Andier.

Absents: MM. Nadaud, Charbonnet et [illegible].

Sur motion de Boylan, un congé de deux mois a été accordé à M. George Eustis.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

Lecture est faite du message suivant du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Ce 29 Décembre 1845.

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No. 2.

Messieurs,

Je crois devoir renvoyer, sans mon approbation, une résolution adoptée dans votre séance du 22, par laquelle vous abrogez toutes les ordonnances ou résolutions qui excluent certaines parties de la Troisième Municipalité, de la taxe sur propriétés foncières et esclaves. J'ai puisé la conviction qui me porte à refuser ma sanction à la résolution dont il s'agit, dans les considérations dont le Conseil lui-même a cru devoir faire précéder la résolution qu'il passa, le 31 mars 1845, pour exempter de la taxe en question les propriétés situées dans certaines parties de la Municipalité. Ces considérations, auxquelles je prends la liberté de vous référer, me paraissent, en effet, également fondées en droit et en justice. En droit, parce que, d'après nos propres termes, la Corporation ne peut avoir d'action pour le paiement des taxes sur propriétés foncières et esclaves, contre les personnes auxquelles l'état de ses finances ne lui a pas permis d'étendre les avantages et améliorations qui leur sont assurées par la 6me section de l'acte législatif du 17 février 1805. En justice, parce que, alors même que votre résolution du 31 mars ne serait pas rigoureusement conforme à la lettre de la loi, elle est du moins en harmonie avec l'esprit de cette loi, puisque l'équité qui est la base de toute loi, exige impérieusement que ceux qui, par un fait en dehors de leur volonté, ne jouissent pas de certains avantages, soient exempts des charges corrélatives à ces avantages. Je prends donc la liberté d'appeler votre attention sur la résolution que je renvoie aujourd'hui à la considération ultérieure du Conseil.

Je dois aussi vous rappeler qu'il serait nécessaire dans le cas où vous persisteriez, de remettre en vigueur d'une manière expresse, les ordonnances qui avant la résolution du 31 mars 1845, frappaient de la taxe les propriétés dont il s'agit; car, il est de principe dans notre législation que "le rappel d'une loi qui en rappelait une autre, ne fait pas revivre la première si cela n'est ainsi exprimé."

Je suis respectueusement, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

M. Wiltz a fait la motion que le Conseil persiste nonobstant le véto du Maire; sur l'adoption de cette motion, M. Andier a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Boylan, Wiltz et Andry avaient voté dans l'affirmative, 3 oui; et M. Andier dans la négative, 1 non. Conséquemment, le Conseil a persisté dans l'adoption de cette résolution nonobstant le véto du Maire.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante:

Résolu que toutes les résolutions ou ordonnances relatives aux taxes sur propriétés foncières et esclaves, qui ont été abrogées par l'ordonnance du 31 mars 1845, sont et demeurent remises en vigueur.

Sur l'adoption de cette résolution, M. Andier a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Boylan, Andry et Wiltz, avaient voté dans l'affirmative, 3 oui, et M. Andier dans la négative, 1 non. Conséquemment la dite résolution a été adoptée.

Les rapports du voyer des travaux faits depuis le 15 jusqu'au 28 de ce mois, ont été reçus et déposés dans les archives du Conseil.

Lecture a été faite des pétitions suivantes:

1o Une pétition de Madame Mary [illegible] et de M. Robert Nicholson, demandant la remise d'une amende.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante qui, sur sa motion, et après suspension des règles, a été adoptée:

Résolu que l'amende imposée à Mme Mary [illegible] et à M. R. Nicholson [illegible] est remise [illegible] paiement des frais de cour.

2o Une pétition de plusieurs habitants demeurant dans le voisinage de la rue Lafayette [illegible] d'une fonderie de cuivre occupée par [illegible] Powell.

Sur motion, cette pétition a été référée au comité spécial composé de MM. Wiltz, Andry et Boylan.

Appel des Comités.

M. Wiltz au nom du comité des finances, présente un rapport [illegible] a été adopté.

Le compte des finances [illegible] $15,179 [illegible], viz:

Emprunt de Somerville	$544
Bons d'échange, 11 janvier 1840	1251
Emission 22 avril	822
do 10 septembre	7515
Bons d'échange 18 janvier 1840	2159
do 20 1842	119
	$15,179

C. S. WILTZ,
D. NADAUD.

Le même membre, au nom du même comité, a présenté les résolutions suivantes lesquelles, sur motion et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire [illegible]

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur le mandat du maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, à M. G. W. Harris, intendant des écoles publiques, la somme de $367.00 pour diverses fournitures faites aux dites écoles.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, à M. J. [illegible] la somme de [illegible] pour 71 écharpes à l'usage de la police.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire les comptes suivants, viz:

A M. Miguel Hernandez pour avoir nourri le nègre Ned en fourrière pendant 42 jours $12.80
Au même pour 258 jours de nourriture de la négresse Suzanne [illegible]

Sur motion de M. Boylan, un congé de [illegible] a été accordé à M. Eugène Dupré, commissaire du 2me et 3me districts.

M. Wiltz a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion de M. Andier ont été laissées sur le bureau pour la séance prochaine:

Résolu qu'à dater du 1er janvier prochain, le poste de la garde du 4me district est et demeure aboli.

Il est de plus résolu que le recorder est et demeure autorisé à employer deux gardes pour le service de la police du dit district.

Il est de plus résolu qu'à dater du 1er janvier prochain, la place de syndic du 4me district est et demeure abolie.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 12 janvier, 1846, à cinq heures P. M.

Pour copie conforme,
J. E. LAYET, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi soir, 30 décembre 1845.

COTON—Arrivé depuis le 26 courant, de Louisiane et Mississipi 7,560 balles, Tennessee 6,080, Mobile [illegible]—ensemble 14,245 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour le Havre [illegible]; New-York 342; Boston [illegible]; Baltimore 425—ensemble 14,947 balles. Laissant en magasin, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore exportés aujourd'hui un stock de 104,681 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains		7,056
Reçu cette semaine	14,245	
Arrivé antérieurement	307,180	
		321,425
		328,481
Expédié cette semaine	14,917	
Expédié antérieurement	209,[illegible]	
		224,[illegible]
Stock en mains, ce soir 30 décem.		104,681

Dans notre dernier rapport nous avons mentionné que le marché au coton était ferme et que les prix étaient un peu plus élevés que ceux que nous avions cotés précédemment. Samedi, les ventes furent modérées, elles n'excédèrent que 2,000 balles, [illegible]. Hier, le marché était incertain, à cause de quelques rumeurs relatives aux nouvelles d'Angleterre, mais la demande fut bonne, malgré cela, et les ventes montèrent à 4,000 balles à des prix bien soutenus. Les nouvelles reçues par l'Acadia, ce matin, sont d'une nature bien défavorable, comme l'on pourra le voir dans un aperçu que nous donnons plus bas; elles ont arrêté toutes les opérations, et 300 balles seulement ont changé de mains, à des prix moins élevés. Nous attendrons encore avant de changer nos cotes.

Les ventes de ces trois derniers jours s'élèvent à 6,300 balles, comme suit, savoir, [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferior	—@—
Ordinary to good ordinary	[illegible]
Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]
Good Fair	[illegible]
Good and Fine	[illegible]

TABAC—Pendant ces trois derniers jours, il n'y a eu que vente de 50 boucauts de tabac, à 4 cents; nous n'avons entendu parler d'aucune autre transaction. Le marché est dans le même état que par notre dernière. Les prix sont les mêmes, et nous répétons nos cotes: [illegible] cents par livre.

Arrivé depuis le 26 du courant, 341 boucauts. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 404 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en mains		7,072
Arrivé cette semaine	347	
Arrivé antérieurement	7,512	
		7,853
		14,925
Expédié cette semaine	404	
Expédié antérieurement	10,[illegible]	
		11,005
Stock en mains, ce soir 30 décem.		4,000

SUCRE—Le marché aujourd'hui se maintient en fermeté, la demande étant très active. Les ventes se sont élevées pendant ces trois derniers jours à 1,100 boucauts. Les prix [illegible] pour les qualités [illegible]. Nous n'avons entendu parler d'aucune autre transaction.

SUCRE HAVANE—Les prix du sucre Havane n'ont pas changé; la demande et l'approvisionnement sont très limités.

MELASSE—Il y a eu bonne demande pendant ces jours derniers, et une [illegible] bien soutenus, il y a même une légère amélioration. Nous cotons [illegible] cents par gallon. [illegible]

FARINE—Depuis notre dernière revue le marché a été [illegible] de petits lots pour la consommation et pour [illegible]. La plupart des ventes en Ohio ont été faites sur le pied de $6; [illegible] Environ 200 barils de St. Louis ont été vendus [illegible] $7 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Il y a eu un peu plus d'activité que précédemment. PORC—Les ventes se sont élevées à 5 ou 600 barils, aux prix suivants: Mess $13 50 @ $16; M. O. $14 75 @ $15; Prime $11. [illegible]

WHISKEY—[illegible]

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—[illegible]

GRAINS—[illegible]

CHANGE—[illegible]

FRETS—[illegible]

[illegible]

Ouverture du Magasin de Variétés.

[illegible]

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Nouvelle-Orléans, le 30 décembre 1845.
CELEBRATION DU 8 JANVIER.
Conformément aux ordres qui émanent du quartier général de la brigade, le bataillon prendra les armes le jeudi 8 de janvier prochain, à 8 heures précises du matin.
Assemblée complète, tenue d'hiver.
Rendez-vous à l'arsenal.
Une batterie de 4 pièces sera attelée de 2 chevaux par pièce.
Par ordre du major, F. SAUTON, Adjudant.
31 déc

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES. [illegible]

ARRIVES. [illegible]

DATES. [illegible]

A VENDRE, par le soussigné en débarquement [illegible] Bordeaux [illegible] 31 déc

MALAGA—[illegible] de Malaga doux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 31 déc

EAU de fleurs d'oranger—[illegible] caisses à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 31 déc

SARDINES de Nantes—50 caisses sardines [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 31 déc

WHISKEY de Monongahela—50 barils qualité vieux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 31 déc

GENIEVRE de Hollande—19 pipes supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 31 déc

CAPRES—300 caisses câpres fraîches à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 31 déc

[illegible]—17 balles [illegible] de Bordeaux et deux, en débarquement de la barque Robert Morris et à vendre par WOOLFE & SIMMONS, 30, Magazine. 31 déc

RIZ—300 tierçons de riz de la Caroline, à vendre par WOOLFE & SIMMONS, 30, Magazine. 31 déc

COUPEROSE—10 barriques, en débarquement de la barque Robert Morris, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier. 31 déc

PIPES—300 caisses pipes de diverses dimensions, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier. 31 déc

CIGARES—250 [illegible] imitation Principe, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier. 31 déc

CHANVRE—100 balles chanvre, de qualité supérieure, en débarquement du steamer Pike No. 8, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas. 31 déc

DIVERS—300 gallons huile blanchie pour hiver; 4000 do de baleine pour do; [illegible]; 500 caisses blanc de baleine; 100 do chandelles do; 150 do marque Procter; 1000 caisses savon No 1 extra pour familles; 200 paquets thé impérial, poudre à canon et souchong; 300 barils clous assortis; 200 barils blanc de plomb No 1 extra et pure; 40 barils peinture noire à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co. 18 Vieille Levée. 31 déc

[illegible]

VIN DE PORTO—[illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 30 Vieille Levée.

VIN ROUGE—[illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 30 Vieille Levée.

INDIGO DE MANILLE—[illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 30 Vieille Levée.

PAPIER A LETTRE—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 30 Vieille Levée.

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, [illegible]

FABRIQUE DE COUTELLERIE. J. P. LASSERRE, Rue de Condé, No. 20, en face de la rue Madison. A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il tient toujours fabrique des RASOIRS dont il garantit la qualité. Il fabrique également les instruments de chirurgie, de dentiste et vétérinaire, objets de jardinage, et tout ce qui a rapport à son art. Bandages confectionnés [illegible]. Le soussigné, élève de M. [illegible], bandagiste herniaire de Paris, [illegible]. Fait réparations d'armes en tout genre. En 18[illegible], la Société Royale Académique des Sciences de Paris, lui décerna une médaille d'argent. 27 déc

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] barils vieux Whiskey Bourbon; [illegible] Brandy. CHS. DUFOUR, 11 Conti. 27 déc

FRUITS AU JUS—[illegible] caisses fruits assortis et fraises au jus, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 27 déc

EAU DE PARFUM—100 boîtes [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 27 déc

VIN—300 [illegible] Lisbonne, Pique, Marsala, Marseille, Champagne, etc. à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 27 déc

CAFE—300 sacs Rio et de Java, vieux gouvernement, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 27 déc

EN débarquement du navire Levi H. Gale, venant de Bordeaux, 200 boîtes sardines, marque de Claude & Martin; [illegible] à vendre par NOEL ROCHEREAU & Co. 17 et 19, rue St. Louis. 25 déc

THÉ—1500 colis poudre à canon, impérial, pouchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 27 déc

CAFE—150 sacs Rio, 150 de Java, vieux gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 27 déc

[illegible]—1000 barils de [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 27 déc

CHANDELLES—500 caisses blanc de baleine New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 27 déc

[illegible] & BROTHER, marchands commissionnaires et expéditeurs, rue du Camp, No. 33, offrent à vendre 3000 gallons huile de sperme, en barils et barriques; 100 caisses blanc de baleine New Bedford, [illegible] 10 pipes genièvre de Hollande; 10 barils rhum Nouvelle Angleterre; 50 barils cidre Newark; [illegible] vinaigre; 100 sacs café Java; [illegible] 27 nov

CANDIDATS [illegible]